

MODALITES SURCLASSEMENTS

Age (au 01/01/12)	Catégorie	Surclassement Garçons	Surclassement Filles
7 ans 2004	MINI-POUSSIN	NON	NON
8 ans 2003	MINI-POUSSIN	OUI pour compétition départementale Par le médecin de famille.	
9 ans 2002	POUSSIN	NON	NON
10 ans 2001	POUSSIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé.	
11 ans 2000	BENJAMIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé.	
12 ans 1999	BENJAMIN	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales</u> : par un médecin agréé. <u>Compétitions nationales</u> : Sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis DTN.	
13 ans 1998	MINIME	OUI <u>Compétitions départementales et régionales</u> par un médecin agréé. <u>Compétitions nationales</u> sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis DTN.	OUI <u>Compétitions départementales</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales</u> par un médecin agréé. <u>Compétitions nationales</u> sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis DTN.
14 ans 1997	MINIME	OUI <u>Compétitions départementales</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales</u> par un médecin agréé. <u>Compétitions nationales</u> sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis DTN.	OUI <u>Compétitions départementales</u> par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales et nationales</u> par un médecin agréé.
15 ans 1996	CADET	NON Sauf <u>Compétitions nationales</u> : sujets exceptionnels * : délivré par le médecin fédéral + avis DTN.	OUI <u>Compétitions départementales et régionales</u> par un médecin agréé. <u>Compétitions nationales</u> par le médecin régional.
16 ans 1995	CADET	OUI <u>Compétitions départementales</u> : par le médecin de famille. <u>Compétitions régionales et nationales</u> : par un médecin agréé.	
17 ans 1994	CADET OU JUNIOR 1	OUI par le médecin de famille.	

Sujets exceptionnels * : selon évaluation par la DTBN, délivré par le Médecin Fédéral.